



Siryae

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le 28/05/2026

ID : 078-200063048-20260528-2026_196-CC



DÉCISION N° 2026-196

Objet : Conventions pour l'installation et la maintenance d'un système de télérelève des compteurs d'eau (concentrateur) à Marcq sur les sites de l'Eglise, et du Château d'Eau.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° D712-2024 du Comité Syndical du 5 novembre 2024 relative à la Concession du service public d'eau potable - Approbation du choix du concessionnaire,

Vu la délibération n° D731-2025 du Comité Syndical du 12 novembre 2025 relative à l'adoption du modèle de convention pour l'installation et la maintenance d'un système de télérelève des compteurs d'eau,

Vu les projets de conventions avec la commune de Marcq proposé par la société SAUR,

Considérant la nécessité de formaliser les conditions d'installation et de maintenance de systèmes de télérelève des compteurs d'eau (concentrateurs) sur la commune de Marcq,

DÉCIDE

Article 1 : de signer les conventions tripartites avec la société SAUR et la commune de Marcq pour l'installation et la maintenance de systèmes de télérelève des compteurs d'eau (concentrateurs) sur les sites de l'Eglise, et du Château d'Eau.

Article 2 : que le Comité Syndical en sera informé lors de sa prochaine séance.

Fait à Béhoust, le 28 mai 2026

Guy PÉLISSIER
Président

Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau

Siège Social : Mairie de Béhoust - Place du Village - 78910 BÉHOUST

Tel : 01.34.94.67.71 – Fax : 01.34.87.29.66 - Mail : contact@siryae.fr

SIRET N° : 200 063 048 00017 - TVA N° : FR07200063048